



ATTESTATION D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE DU TAÏSO

A remettre au club moment du renouvellement de l'adhésion avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e), (Nom et Prénom du **pratiquant**)
atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » (Cerfa n°15699*01) à l'occasion de la demande de renouvellement de l'adhésion sportive au Yukikan de Brocéliande pour la pratique du Taïso.

Conformément au décret n°2016-1387 du 12 octobre 2016 et de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taïso, je n'ai pas besoin de fournir de certificat médical pour cette saison sportive.

Cette attestation est valable 1 année, sous réserve de modification notoire de mon état de santé.

Attestation établie le : / /

Signature du pratiquant :

(ou signature du représentant légal pour les mineurs avec le **Nom et le Prénom du représentant**)